

être adaptée à notre caractère national ; elle doit pénétrer peu à peu dans notre esprit par des mesures successives, et au moyen d'écoles modèles semblables à celles que M. Gréard, l'ancien directeur¹ de l'enseignement primaire de Paris et du département de la Seine, a organisées et constituées d'après les principes les plus rationnels². C'est un pas un peu lent, il est vrai, mais sûr, vers le progrès. Aussi, les écoles primaires de Paris et du département de la Seine sont-elles devenues, en moins de dix ans, de véritables modèles d'écoles élémentaires en Occident par l'organisation pédagogique élaborée par une commission spéciale établie en 1867.

Par ce moyen et peu à peu, on parvint à diviser l'instruction primaire en instruction primaire élémentaire et instruction primaire supérieure et à créer ainsi des écoles primaires de deux degrés différents, auxquelles sont annexées des écoles professionnelles d'apprentis et des cours d'adultes. Cette instruction primaire supérieure ne se trouve pas chez nous, ou, pour mieux dire, on ne trouve que de faibles traces d'écoles professionnelles et de cours d'adultes et, d'autre part, s'il existe quelques-uns de ces établissements dans la capitale de la Grèce, ils sont dus à des associations privées. Nous insistons sur cette question, car, en examinant les projets de loi de M. Millissis et de M. Delyannis, nous n'y trouvons ni la moindre trace d'un programme large et pratique pour l'enseignement primaire, ni de dispositions générales pour

1. M. Gréard est maintenant vice-recteur de l'Académie de Paris.

2. Rapports de M. Gréard : *l'Instruction primaire à Paris et dans les communes du département de la Seine en 1871, 1872, 1875*, et spécialement *l'Enseignement primaire à Paris et dans le département de la Seine de 1867 à 1877*. Paris, 1877.

